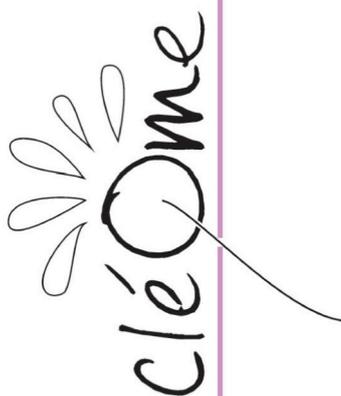


Le volet paysage de la démarche HQE « Haute Qualité Environnementale »



cléOme

Centre de formation et d'échange
sur le paysage et les jardins



OBJECTIF

La démarche HQE qui vise à limiter les impacts d'une opération de construction sur l'environnement est intimement liée à celle du traitement "vert" des espaces non utilisés. Les espaces urbains à conquérir étant limités, il peut apparaître nécessaire de considérer toitures, patios et autres espaces oubliés comme autant de lieux de conquête potentielle.

APRÈS CE STAGE, VOUS SAUREZ

Utiliser au mieux les possibilités offertes par la démarche HQE en vue d'un traitement paysagé des bâtiments.

DÉROULEMENT DU STAGE

Premier jour

La démarche Haute Qualité Environnementale
La démarche HQE vise l'intégration dans le bâti des principes de développement durable.
Elle comprend 14 cibles de maîtrises d'impacts sur l'environnement extérieur, parmi lesquelles le maître d'ouvrage doit établir une liste de priorités. Sur ces 14 cibles, seules quelques unes peuvent se rapporter au paysage et à l'environnement du bâtiment dont la première qui traite de la "Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat". Cette première demi journée permettra de présenter la démarche HQE dans son ensemble, d'en voir les grands principes et les objectifs.

- ◇ Cible n°1 – "Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat"
Elle est la seule à évoquer directement le paysage ou le cadre d'implantation. Elle permet d'intégrer des notions de patrimoine végétal en place, de reconstitution d'espaces verts.
- utilisation des opportunités offertes par le voisinage et le site,
- gestion des avantages et désavantages de la parcelle,
- organisation de la parcelle pour créer un cadre de vie agréable,
- réduction des risques de nuisances entre le bâtiment, son voisinage et son site.

Deuxième jour

- Les autres cibles liées au traitement paysagé
- ◇ Cible n°10 – "Confort visuel"
Elle est également orientée vers la relation intérieur/extérieur. On peut y associer les toitures végétalisées, le traitement des patios et des petits espaces intersticiels...
Cette cible est également liée à l'éclairage naturel dans lequel les plantations peuvent jouer un rôle non négligeable.
 - ◇ Cible n°13 – "Qualité de l'air"
Elle ne fait pas directement référence à l'aspect paysagé mais elle peut y être associée par la constitution d'un patrimoine arboré.
 - ◇ Cible n°14 – "Qualité de l'eau"
Elle permet d'y associer la collecte des eaux pluviales, l'épuration des eaux, le travail sur les fossés, les zones humides, les lagunages, la disposition des masses végétales, les toitures terrasses...

INTERVENANT

Bruno MARMIROLI

Architecte DPLG – Bureau d'études L'Atelier

Jean-Luc WISLER

Responsable des espaces verts du centre ville de la ville de Nantes – Conférencier sur les thèmes de l'environnement.

DATES et LIEU

contactez Christiane Colombeau
T. 02 54 32 58 06
colombeau.christiane@wanadoo.fr

COÛT PÉDAGOGIQUE

320 € net
(hébergement et restauration : voir bulletin d'inscription)

PUBLIC

Bureau d'études des collectivités territoriales. Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre. Paysagistes, architectes, agences privées souhaitant utiliser le volet paysage de la démarche HQE à des fins techniques tout autant que visuelles.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Support audiovisuel (PowerPoint, diapositives), ateliers, études de cas concrets, visites sur site.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Questionnaire d'évaluation en fin de formation, enquête de satisfaction six mois après.

cléOme – Votre contact : Christiane Colombeau – 41400 Pontlevoy

Tél. 02 54 32 58 06 – Fax. 02 54 32 54 84 – E mail. colombeau.christiane@wanadoo.fr – Site www.cleome.fr